

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/47

Déclaration du
Très honorable Joe Clark,
secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures,
sur l'Afrique du Sud

OTTAWA

Le 14 août 1985

Certaines questions ont été soulevées concernant la décision du gouvernement canadien d'accepter à ce moment-ci les lettres de créance de l'ambassadeur-désigné de l'Afrique du Sud. Le fait d'accepter ses lettres de créance ne veut nullement dire que le Canada fait siennes les politiques d'apartheid du gouvernement sud-africain ou les mesures récemment prises pour les appliquer.

Tout au contraire, le gouvernement du Canada est consterné par le refus obstiné du gouvernement sud-africain d'entamer un véritable dialogue avec les représentants légitimes de la majorité noire dans ce pays, et tout particulièrement par le refus du Président Botha de recevoir l'évêque Desmond Tutu, qui s'est donné pour mission d'empêcher la violence tout en recherchant le changement pacifique. Le gouvernement du Canada a condamné l'imposition de l'état d'urgence et la détention subséquente de nombreux dirigeants noirs, dont le nombre est maintenant passé à environ 1 500. Comme je le mentionnais à la Société royale du Commonwealth à Londres, l'incarcération de centaines de personnes n'est pas une façon d'entreprendre un dialogue. Et je mentionnais également l'importance de libérer Nelson Mandela si le gouvernement sud-africain entend véritablement poursuivre un dialogue constructif avec la majorité noire dans ce pays.

Le gouvernement canadien ne peut justifier aucune des mesures répressives et discriminatoires qu'implique un système d'apartheid -- bannissement, détention sans procès, emplois réservés, système de laissez-passer, déplacements forcés et refus de la citoyenneté à des personnes qui ont toujours vécu en Afrique du Sud. Nous avons déjà souligné qu'une action est urgente et que tout retard dans le démantèlement de ces mesures ne pourra que rendre les

progrès encore plus difficiles. Il faut également faire savoir clairement au gouvernement sud-africain, au Président Botha et à ses collègues que le démantèlement de l'apartheid ne sera possible qu'en faisant participer pleinement les Noirs au gouvernement de leur pays, c'est-à-dire à l'exercice du pouvoir politique. La déclaration faite le 6 juillet soulignait que nous avons attendu ces changements trop longtemps, soit 25 ans, et que ce n'est pas seulement le mode d'application du système de l'apartheid, mais plutôt son objectif essentiel -- l'exclusion des Noirs du processus décisionnel dans leur propre pays -- qui doit être réglé.

Les mesures annoncées à cette date constituaient une première étape dans notre examen de la politique à l'égard de l'Afrique du Sud. Nous poursuivons cet examen, et nous attendons du gouvernement sud-africain qu'il prenne des mesures réelles et pratiques pour démanteler l'apartheid. À moins que nous ne soyons témoins de gestes concrets, et non seulement de vagues promesses, d'autres mesures anti-apartheid seront adoptées.

C'est là le message que le Canada transmettra aux autorités sud-africaines dans les discussions officielles qui seront menées à l'occasion de la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur, et subséquemment. Je suis d'avis que ce message peut être mieux transmis en parlant directement à l'ambassadeur qu'en recourant à des mesures dilatoires qui pourraient montrer notre désapprobation, mais pas tout le sérieux du message dont le gouvernement canadien veut saisir l'Afrique du Sud.

Pour mieux évaluer la situation et les options qui s'offrent à nous, j'ai décidé de rappeler l'ambassadeur du Canada à Pretoria pour des consultations. Ce dernier prendra part aux discussions que j'aurai en septembre avec les représentants du monde canadien des affaires.